

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ, par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Nazaire, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 octobre 2023, le conseil municipal a adopté le règlement n° 404-23 modifiant le règlement 354-17 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités.

Que ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal situé au 174, rue Principale, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures normales de bureau. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Nazaire, ce troisième jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-trois.



Pierre-Yves Tremblay, directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Pierre-Yves Tremblay, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication dans les deux endroits prévus à cet effet.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Saint-Nazaire ce 3^e jour d'octobre 2023.



Pierre-Yves Tremblay, directeur général et greffier-trésorier